



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Sécheresse : renforcement des restrictions des usages de l'eau** Gap, le 08/07/2022  
Mise en ALERTE / ALERTE RENFORCÉE de plusieurs bassins versants  
des Hautes-Alpes

**La situation hydrologique est particulièrement préoccupante sur la totalité du territoire des Hautes-Alpes.**

Cette situation est le résultat d'un **déficit pluviométrique accumulé depuis le début de l'année**, d'un très faible enneigement hivernal, de successions d'épisodes de températures très supérieures aux normales.

En ce début du mois de juillet, la **quasi-totalité des cours d'eau offre des valeurs de débits historiquement faibles**. La **sécheresse des sols atteint également des records historiques**. Sur certains bassins versants, les précipitations de fin juin ont au mieux stabilisé la baisse des débits.

Les prévisions météorologiques pour les prochains jours indiquent un temps chaud, une instabilité orageuse en ce début de semaine, des températures qui baissent mais qui restent au-dessus des normales de saison. **L'incertitude des précipitations significatives dues à l'instabilité orageuse ne permet pas d'envisager une amélioration de la situation de sécheresse généralisée sur le département.**

Compte tenu de cette situation de sécheresse et des perspectives météorologiques incertaines des prochains jours, le Comité départemental de gestion de l'eau des Hautes-Alpes réuni le 1er juillet 2022 en préfecture a décidé, en application du plan cadre sécheresse départemental approuvé le 4 juillet 2006. de :

- placer le **bassin versant du Buëch-Méouge en ALERTE REFORCEE** ;
- placer le **bassin versant de la Durance en ALERTE** (amont et aval de Serre-Ponçon) ;
- maintenir le **bassin versant du Drac-Gapençais en ALERTE** ;
- maintenir le **reste du département en vigilance** ;
- placer le **bassin versant de l'AEygues en ALERTE RENFORCEE**, en cohérence avec la Drôme et le Vaucluse.

Ce classement implique la **mise en application des mesures de restriction de l'usage de l'eau**, hors agricoles et industriels :

### **Bureau de la communication et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10  
[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes  
28, rue Saint-Arey  
05 011 GAP Cedex

USAGES DE L'EAU	RESTRICTIONS	
	ALERTE	ALERTE RENFORCEE
arrosage jardins potager	interdiction d'arrosage de 9 à 19h	
arrosage jardins d'agrément	interdiction d'arrosage de 9 à 19h	interdiction d'arrosage
arrosage espaces verts, pelouses	interdiction d'arrosage de 9 à 19h ET réduction des prélèvements de 20%	interdiction d'arrosage
arrosage stades de sport et golfs	interdiction d'arrosage de 9 à 19h ET réduction des prélèvements de 20%	interdiction d'arrosage de 9 à 19h ET réduction des prélèvements de 40%
lavage véhicules automobiles, engins nautiques motorisés ou non	interdiction de lavage	
lavage voiries, terrasses et façades	interdiction de lavage	
piscines et spas privés	interdiction de remplissage	
piscines et spas accueillant du public	remplissage soumis à autorisation du maire	
jeux d'eau	interdiction	
plans d'eau, bassins	interdiction de remplissage interdiction de mise à niveau	
fontaines	fermeture des fontaines	

Il convient de se référer à l'arrêté en vigueur pour connaître les modalités précises d'application des restrictions et leurs dérogations ainsi que les communes du département concernées par l'évolution de ces restrictions.

La préfète des Hautes-Alpes rappelle que l'eau est un bien commun qui doit absolument être préservé dans l'intérêt général. **L'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, entreprises, collectivités publiques et exploitants agricoles) est appelé à respecter, dès à présent, les mesures de limitations des usages et, sur les zones placées en vigilance, à mettre en œuvre des pratiques économes en matière de consommation d'eau afin de retarder de nouvelles mesures plus restrictives.**

Pour toute information complémentaire sur la situation de sécheresse, vous pouvez consulter:

- le portail des services de l'État dans les Hautes Alpes : <http://www.hautes-alpes.gouv.fr>
- l'application nationale sécheresse <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

## Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10  
[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)